



REGARD SUR L'ACTUALITE

CONTEMPLONS MARIE

Alors que nous célébrons ce 08 Décembre la Bienheureuse Vierge Marie en son Immaculée conception, qu'il nous soit donné de la contempler à travers le regard aimant de son Fils Jésus. Contemplons Marie dans sa simplicité. L'Évangile ne nous dit rien de l'enfance de Marie. Il semble que Dieu ait voulu jalousement cacher Marie pour la préserver, et toute sa vie, elle gardera l'amour de l'ombre, de l'effacement, de la vie cachée, de la simplicité. Nous l'imaginons à Nazareth, femme d'un charpentier, faisant le ménage, allant à la fontaine, elle, la reine du ciel ! Plus tard, la voici comme perdue au milieu des saintes femmes, sans que rien ne la distingue... Elle n'est pas Marie sœur de Lazare qui assise aux pieds de Jésus, écoute sa parole... Elle n'est pas Marie Madeleine au tombeau, à la recherche du crucifié... Mais elle est debout, en silence au pied de la croix dans une douleur immense et une paix divine... Confiée par son fils à Jean qui la prendra chez lui, elle mènera jusqu'à son Assomption cette même vie discrète qu'elle avait mené à Nazareth ! Imaginons Marie pendant le discours de St Pierre à Jérusalem au matin de la Pentecôte : personne dans la foule des auditeurs, ne pouvait se douter que la mère de ce Jésus ressuscité, que la mère de Dieu se trouvait là, silencieuse, au milieu d'eux.

Contemplons Marie dans son abandon total, sa foi vivante et sans limite. L'ange Gabriel lui annonce cette chose inouïe : elle sera la mère du Messie, le Fils de Dieu sera son fils. Troublée par cette salutation de l'ange et par l'annonce de sa maternité, elle demande comment cela arrivera, et l'ange la rassure : « *L'Esprit Saint te couvrira de son ombre* ». La réponse de Marie ne se fait pas attendre : « *Je suis la servante du Seigneur, que tout se passe pour moi selon sa Parole* ». Ce « Fiat », Marie le prononce pour l'humanité entière, car sans lui, nous n'aurions pas Jésus notre Sauveur.

Contemplons Marie dans sa présence courageuse au pied de la croix. Dès la présentation de Jésus au Temple, le vieillard Siméon avait dit à Marie : « *Un glaive de douleur transpercera ton âme* » (Lc 2, 35). Ce glaive de douleur, Marie dut le pressentir lorsqu'avec Joseph, ils cherchèrent l'enfant Jésus pendant trois jours à Jérusalem avant de le retrouver dans le Temple. Elle dut le pressentir à Cana, lorsque Jésus s'adressa à elle non plus en tant que mère, mais en tant que femme croyante : « *Femme, mon heure n'est pas encore venue* » (Jn 2, 4). Mais c'est au pied de la croix que ce glaive de douleur la frappa au plus intime de son cœur de mère et de croyante. Le coup de lance par lequel le soldat transperça le côté de Jésus n'atteignit pas l'âme de Jésus puisqu'il était mort, mais il atteignit au plus profond l'âme de Marie.

Contemplons Marie reine des apôtres, le modèle et la première des croyants, « la première en chemin... ». Elle fut apôtre à sa façon car elle portait en elle à part égale l'amour de Jésus son fils et l'amour des hommes... ces hommes dont Jésus sur la croix fait ses fils : « *Femme, voici ton fils, fils, voici ta mère* » (Jn 19, 26). C'est dans son amour pour Jésus qu'elle puise cet amour plus fort que la mort pour les hommes. Tout en Marie vise à sauver les pauvres pécheurs que nous sommes : « *Priez pour nous, pauvres pécheurs !* ». Cet amour qui brûle dans le cœur de Marie explique le Fiat de Nazareth qui la fit mère de Dieu, le Fiat du calvaire qui la fit notre mère. Et de même que Jésus est venu à nous par Marie, il aime que nous aussi allions à lui par Marie. C'est le plus sûr chemin, le chemin le plus direct, le chemin le plus doux aussi.

Alors, frères et sœurs, n'hésitons pas à contempler Marie qui nous donne son Fils, qui nous conduit à son Fils, l'unique sauveur. Son regard nous conduit à Jésus. Elle nous dit : ne me regardez pas moi, regardez-le, lui... et faites tout ce qu'il vous dira. Marie ne garde rien pour elle, elle offre tout à son fils : sa vie, sa prière et notre prière. Personne n'a connu Jésus comme Marie l'a connu. Personne n'est meilleur maître et meilleur guide pour nous le faire connaître et nous apprendre à l'accueillir !

ARCHIDIOCESE

AGENDA

Mission / Déplacement

- * Père Abraham Meitai à Kauehi et Raraka du 09 décembre au 16 décembre
- * Diacre Patrice Teroatea à Katiu du 10 décembre au 06 janvier 2021

SACREMENT DE LA CONFIRMATION

Monseigneur Jean-Pierre confèrera le sacrement de la confirmation à :
Saint-François-Xavier de PAEA : Dimanche 06 décembre à 08h00
Saint-Etienne de PUNAAUIA : Samedi 12 décembre à 08h30

LETTRE DE MGR JEAN-PIERRE COTTANCEAU

ARCHIDIOCESE DE PAPEETE

Vallée de la Mission – BP 94 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie Française
Tél. 40 50 23 51 – Fax. 40 42 40 32 – Courriel : archeveche@catholic.pf



Monseigneur Jean Pierre COTTANCEAU,
Archevêque de PAPEETE

Aux prêtres, diacres et fidèles de l'Archidiocèse de PAPEETE

Papeete, le 30 Novembre 2020

Frères et Sœurs dans le Christ,

Le moment est venu pour moi de vous informer sur la situation du Père Sergio TEFAU.

Le Lundi 28 Janvier 2019, j'étais informé par la Commission Interdiocésaine de Recours en Cas d'Abus Sexuel (CIRCAS) qu'elle avait reçu un signalement au sujet d'agressions sexuelles ou d'actes contraires au sixième commandement du Décalogue de la part du Père Sergio sur deux adolescents de la paroisse Sainte-Thérèse de Papeete. Dès le lendemain mardi 29 janvier et avec mon accord, la CIRCAS a transmis au Procureur de la République, conformément à sa mission, le contenu de ce signalement recueilli les 23 et 25 du même mois.

Le 06 Février 2019, par prudence, le Père Sergio fut temporairement mis en retrait de ses fonctions à la paroisse Sainte-Thérèse, dans l'espoir que l'affaire serait discernée dans des délais raisonnables. C'est le Père Sergio qui annonça alors publiquement à la paroisse Sainte-Thérèse ce dont il était accusé et qui l'accusait.

Le 07 Mars 2019, une plainte fut déposée par les deux jeunes à l'encontre du Père Sergio.

A ce jour, 30 Novembre 2020, l'enquête pénale suit toujours son cours, et **il ne m'appartient pas aujourd'hui de me prononcer sur l'innocence ou sur la culpabilité du Père Sergio, la véracité ou non des accusations portées contre lui, la probité ou non des accusateurs ainsi que leur souffrance réelle ou feinte, comme certains semblent se le permettre.**

Ayant pris connaissance, en janvier 2020, de l'arrêt du 17 décembre 2019 de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Papeete contenant les accusations portées et retenues par la justice

à l'encontre du Père Sergio, j'ai transmis, le 29 mai 2020 à la sortie du confinement lié à la crise sanitaire actuelle, un rapport préliminaire et circonstancié à la Congrégation romaine pour la Doctrine de la Foi comme il m'en est fait une stricte obligation par le droit de l'Église. Dans sa réponse du 11 Juillet 2020, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi m'a demandé, je cite : « *de bien vouloir tenter contre ce clerc une procédure pénale extrajudiciaire selon le can. 1720 CIC, pour juger du délit dont il est accusé* ».

En même temps que j'adressais au Saint Siège le rapport préliminaire de cette affaire dont « *l'information n'en est qu'à ses débuts* » (cf. arrêt de la chambre de l'instruction du 17 décembre 2020), je prenais en Église, en date du 15 Juin 2020, des mesures conservatoires et de précaution :

- Le Père Sergio était assigné, à l'exclusion de toute autre activité sacerdotale ou ministère, à la communauté des Sœurs Clarisses pour y demeurer et assurer l'Eucharistie quotidienne.

- Le Père Sergio ne devait plus avoir aucun contact avec la paroisse Sainte-Thérèse et ses fidèles, clercs ou laïcs.

- Le Père Sergio ne devait plus avoir de contacts avec des mineurs.

Je fixais alors comme délai d'exécution le 1^{er} Juillet 2020. Le seul écho reçu fut une lettre déposée à l'Archevêché dans laquelle le Père Sergio me déclarait ceci : « *... je déplore avec un soupçon d'amertume, la procédure utilisée à mon encontre... Sur les recommandations de mon avocat Maître FROMAIGEAT et de mon conseiller Père Claude, je m'engage à ne pas répondre aux exigences du décret d'imposition de mesures de précaution que vous m'imposez...* » Malgré cette déclaration péremptoire, un second délai lui fut accordé, pour le 15 Août 2020, afin de lui permettre de se reprendre. Il demeura sans aucun effet. Un troisième et dernier délai lui fut donné pour le 1^{er} Novembre 2020, toujours sans aucun effet. Ces mesures conservatoires et de précaution auraient pu être adoucies, comme cela lui a été dit de diverses manières, si le Père Sergio les avait acceptées et dans la mesure où elles ne contrevenaient pas aux mesures prises par la justice civile et à la liberté des investigations.

Dans le même temps et pour lui permettre de s'exprimer en premier sur cette affaire, le Père Sergio fut invité par deux fois à s'expliquer de vive voix et à présenter sa défense auprès du Vicaire judiciaire, le Père Denis BERTIN, que j'ai nommé pour instruire ce dossier. Là encore, l'attitude du Père Sergio fut nette : il refusa, sans s'excuser, de répondre et de se présenter aux convocations émanant de l'Archevêché, retardant ainsi volontairement le début de l'enquête canonique au détriment de la manifestation de la vérité.

Devant cette situation de désobéissance à l'Église, j'ai dû me résoudre à sauvegarder le bien commun ecclésial et protéger les personnes en prenant deux mesures sanctionnant un tel comportement qui fait volontairement obstacle à la procédure prévue par le droit de l'Église (droit canonique) :

1 – Le Père Sergio TEFAU est désormais suspens de tous les actes du pouvoir d'ordre jusqu'à son amendement. Cela signifie que le Père Sergio ne peut plus célébrer, publiquement comme en privé, les sacrements de l'Église : Eucharistie, baptême, mariage, confession...

2 – Le Père Sergio TEFAU est privé définitivement de ses offices et charges de Curé de Anaa, Faaité, et d'administrateur paroissial de la paroisse Sainte-Thérèse de Papeete et de conseiller spirituel du CDPJ.

Ces mesures ont été communiquées au Père Sergio le 13 Novembre 2020. Il avait la possibilité d'en demander la révocation ou la modification dans un délai de 10 jours utiles.

Dans le même temps, je lui ai signifié à nouveau deux mesures conservatoires et de précaution déjà prises et demeurant en vigueur jusqu'au terme des procédures en cours devant la société civile et en Église :

1 – Interdiction de tout contact avec des mineurs.

2 – Interdiction de se rendre sur le territoire de la paroisse Sainte-Thérèse ou de contacter l'un ou l'autre de ses membres laïcs ou clercs.

Ces dispositions ne visent qu'à sanctionner la désobéissance du Père Sergio et ses affronts lorsqu'il refuse de participer à l'enquête demandée par l'Église. **L'affaire est toujours entre les mains des Justices civile et ecclésiale. Ces dispositions ne constituent donc en rien un jugement sur le fond mais ont pour but de préserver la sérénité de l'instruction et d'assurer la protection des personnes.**

Je sais ce que cette situation peut engendrer de souffrances, et combien elle porte atteinte à l'unité et à la crédibilité de l'Église à qui on a dans un passé récent tant reproché son silence ou sa complicité pour étouffer ce genre d'affaires. Mon seul objectif est de faire en sorte que la lumière soit faite, dans le respect de chacun et pour le bien de notre diocèse. Nous sommes tous invités à prier d'abord pour les plaignants, pour le Père Sergio, et pour leurs familles, afin que le Seigneur les accompagne dans cette épreuve. Prions également pour que le Seigneur nous donne de faire confiance à l'Église ainsi qu'à ceux qu'elle a choisis pour la sanctifier et la conduire sur les chemins de vérité que nous trace le Christ dans l'Évangile.

En la fête de Saint André, apôtre

+Mgr Jean Pierre COTTANCEAU
Archevêque de Papeete

LETTRE DE MGR JEAN-PIERRE COTTANCEAU

ARCHIDIOCESE DE PAPEETE

Vallée de la Mission – BP 94 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie Française
Tél. 40 50 23 51 – Fax. 40 42 40 32 – Courriel : archeveche@catholic.pf



Monseigneur Jean Pierre COTTANCEAU,
Archevêque de PAPEETE

Aux curés, administrateurs paroissiaux et chargés de pastorale

Papeete, le 02 décembre 2020

ORDINATIONS DIACONALES DU SAMEDI 19 DÉCEMBRE 2020

Les curés, administrateurs paroissiaux et chargés de pastorale sont invités à publier les bans pour ces candidats, selon la formule suivante, dans toutes les églises paroissiales et chapelles de l'Archidiocèse lors des messes et offices anticipées et du jour des dimanches 06 et 13 décembre prochains.

Lesdits bans feront, par ailleurs, l'objet d'une insertion dans le « Communiqué diocésain » des semaines 49, 50 et 51.

PUBLICATION DES BANS EN VUE DE L'ORDINATION DIACONALE

Conformément aux canons 1040, 1041 et 1042 du Code de Droit Canonique portant sur les irrégularités et autres empêchements à la réception des ordres, Monseigneur Jean-Pierre COTTANCEAU, Archevêque de Papeete, demande, selon le commandement du canon 1043, à tout fidèle de révéler, à l'Évêque ou au Curé, toute irrégularité ou empêchement à l'ordination diaconale dont il aurait connaissance pour les candidats suivants :

- Norbert FAARII de la paroisse Christ Roi de PAMATAI
- Jean Baptiste KOHUMOETINI de la paroisse Ste Trinité de PIRAE
- Martin DE SAINT FRONT

appelés à être ordonnés diacres permanents ou en vue du sacerdoce, samedi 19 décembre 2020 à 10h00 en l'église paroissiale Maria No Te Hau de Papeete.



+ Mgr Jean-Pierre COTTANCEAU
Archevêque de Papeete

CONGREGATIONS RELIGIEUSES

FRERES DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE

Retraite annuelle annulée

La congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne informe les intéressés que la retraite qui a lieu chaque année à Tibériade du 25 décembre (soir) au 31 décembre (midi) est annulée cette année en raison des circonstances.

Que ceux et celles qui sont fidèles à ce rendez-vous annuel veuillent bien excuser ce contretemps et rester unis aux frères dans la prière.

Frère Yvon

COMMUNICATIONS SOCIALES

RADIO MARIA NO TE HAU

Enseignements

Diffusés à 01h00-10h00-16h00-21h00

sur FM : 87.6 / 93. 8 / 96. 4 / 101.5 / TNS et www.radiomarianotehau.com

* Lundi 07 décembre : « Consacrés à l'Immaculée pour devenir prophète de feu » par père Emidio MARIE

* Mardi 08 décembre : « Jésus chemin de la Miséricorde vers le Père » par Ti'atono Médéric BERNADINO

* Mercredi 09 décembre : « Recevoir et vivre l'amour du Père » par Père Joël PRATLONG

* Jeudi 10 décembre : « La femme dans sa splendeur retrouvée » par Anne Merlo et Hélène

* Vendredi 11 décembre : « La Foi, lumière de ma vie » par Père Jacques Phillippe.

Enseignements sous réserve de changements par la radio

RAPPEL

PAROISSE NOTRE DAME – CATHEDRALE

Collecte de sang au presbytère les mardis et vendredis